In Extenso

In Extenso IDF Audit

63 ter avenue Edouard Vaillant CS 80137 92517 Boulogne-Billancourt cedex

Tél.: +33 (0)1 72 29 60 00 Fax: +33 (0)1 72 29 60 61 www.inextenso.fr www.reussir-au-quotidien.fr

PLANET.FR

Société Anonyme

93 rue de la Victoire 75009 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

PLANET.FR

Société Anonyme
93 rue de la Victoire
75009 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Votre conseil de surveillance du 10 février 2012 a autorisé votre société à signer une convention d'abandon partiel du compte courant d'associé avec Monsieur Casseville à hauteur de 173.500€ sous réserve toutefois que la situation de la société revienne à meilleure fortune. Remboursement subordonné à la constatation de la réalisation d'un chiffre d'affaires réalisé par le site internet Planet Régime au cours des 5 prochains exercices, à compter de l'exercice social clos le 31 décembre 2012. Il sera limité à 33% du CA réalisé au cours de l'exercice en cause avec un minimum de 10.000€.

La clause de retour à meilleure fortune étant devenue caduque depuis le 1^{er} janvier 2017, l'abandon du solde du compte courant, soit 173.000 euros est devenu définitif.

Boulogne-Billancourt, le 12 avril 2018 Le commissaire aux comptes In Extenso IDF Audit

Christophe PACTON